

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : **ZI du Sanital – Maison de la formation sise rue Bernard Palissy
Cession d'un immeuble à usage de centre de formation au
profit de l'association de formation pour l'industrie (AFPI
Poitou)**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault est propriétaire d'un immeuble modulable à usage économique composé de bureaux et d'ateliers situé à Châtellerault, 24 rue Bernard Palissy – zone industrielle du Sanital – cadastré section EL n°327 pour une contenance de 2 983 m², et localisé en zone Uy au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Cet ensemble immobilier est actuellement loué à l'association de formation pour l'industrie du Poitou (AFPI Poitou) sous convention d'occupation en date du 29 avril 2008 prise pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2008, soit jusqu'au 30 avril 2011. Cette association, qui joue un rôle actif dans l'enseignement professionnel local, s'est rapprochée de la collectivité et a manifesté son intérêt pour se rendre propriétaire dudit immeuble afin de pérenniser sa présence sur le territoire châtelleraudais.

Cet immeuble ne présentant plus d'usage pour la collectivité, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur sa cession au bénéfice de ladite association.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens immobiliers,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leur groupements et leurs établissements publics,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service France Domaine en date du 23 mars 2011,

CONSIDERANT que cette association contribue activement à la formation professionnelle pour l'industrie à l'échelle du bassin d'emploi,

CONSIDERANT qu'il importe de répondre favorablement à cette demande dans le but de favoriser le développement de cette association et pérenniser sa présence sur le territoire châtelleraudais,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle cession foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder l'ensemble immobilier cadastré section EL n°327 pour une contenance de 2983 m² sis 24 rue Bernard Palissy – zone industrielle du Sanital – à Châtellerault au profit de l'association de formation pour l'industrie du Poitou (AFPI Poitou), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée en Préfecture sous le numéro 0863005132 et identifiée sous le numéro SIRET 7815617900029, dont le siège social se trouve à POITIERS (86000), Pôle République, BP 495, 120 rue du Porteau, moyennant un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (380 000€) net vendeur,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de l'acquéreur qui s'y engage expressément en l'étude de M^e BOSSE, notaire associé à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 11/07/2011 N° 5168
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM